

# Chronique suisse-romande

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **18 (1931)**

Heft 10

PDF erstellt am: **08.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Stadtbild schützen will — eine Frage, die die Berner allein angeht — so wird man auf eine zartere, feingliedrigere Teilung dringen müssen, in der Vertikalelemente die Horizontalität durchsetzen; das Verhältnis von Fensterfläche zu Bodenfläche braucht deshalb nicht ungünstiger zu werden. Unverständlich ist auch, warum

## Berner Bauchronik

Der Abbruch alter Bauten im Stadtzentrum erweckt immer besonderes Interesse, denn die Tausende, die tagtäglich vorübergehen, nehmen mit Recht Anteil am Strassenbild «ihrer» Stadt und seinen Veränderungen. Nun werden zurzeit im Mattequartier an der Badgasse einige der ältesten, unansehnlichsten und unhygienischen Bauten abgebrochen, um hellen, sauberen Häusern Platz zu machen. Leider geht es in solchen Fällen meist so, dass die ausgewiesenen Familien in den Neubauten infolge Mietzinserhöhungen keine Unterkunft mehr finden und sehen müssen, wie und wo sie sich wieder Wohnung verschaffen können. Die Badgassbauten werden auf gemeinnütziger Basis durchgeführt und von Architekt *Indermühle* BSA erbaut. Im Zentrum der Stadt am Bärenplatz sollen im November dieses Jahres sechs alte, schmale Häuser abgebrochen werden. An ihrer Stelle wird von den Architekten *Franz Trachsel* BSA und *Walter Abbühl* ein grosser Geschäftsneubau geplant mit Magazinen, Gastwirtschaftslokalitäten und Bureaux. Das Dach kann den bestehenden Baugesetzbestimmungen gemäss nur mit kleinen Dachlukarnen ausgebaut werden. Der Quadratmeterpreis beträgt an dieser Stelle über Fr. 3000.—. Die genannten Architekten haben ein Modell dieser Haus-

der Neubau eine axial-symmetrische Fassade bekommen soll, obwohl die Fassade auf der Gegenseite nichts antwortet und der Platz quer und nicht frontal dazu gerichtet ist. Wenn schon der Käfigturm selber zur axialen Anlage umgebaut werden soll, so kann man doch nicht unmittelbar daneben nochmals eine Parallelaxe entwickeln! *p. m.*

zeile, d. h. Sonnseite Bärenplatz bis Anfang Waisenhausplatz anfertigen lassen, um damit einen Vorschlag zur Freilegung des Käfigturmes zu machen. Das südlich angebaute, dem Staate Bern gehörige Haus sollte abgebrochen werden, der mächtige Turm würde dann freidastehen und nur in seiner untern Hälfte durch niedrige Querbauten mit den nächsten Bauten verbunden sein. Verkehrstechnisch würde mehr Raum geschaffen und städtebaulich sollte sich ein besseres Bild ergeben. Das Projekt ist noch neu, entsprechende Diskussionen werden wohl einsetzen (siehe den vorausgehenden Beitrag).

Das Wettbewerbsresultat zur Erlangung von Entwürfen für den Neubau des Naturhistorischen Museums ist inzwischen bekannt geworden. Man findet es erstaunlich, dass die Kosten des Baues von den Teilnehmern im Mittel auf 1,490,000 Franken berechnet worden sind, während das Preisgericht im Wettbewerbsprogramm schrieb: «Die Summe von 1,250,000 Franken darf unter keinen Umständen überschritten werden.» Irgendwo scheint da ein Missverhältnis zu bestehen, das in Zukunft im Sinne einer korrekten Wettbewerbsabwicklung vermieden werden sollte. *e. k.*

## Chronique suisse-romande

### Lausanne

*Constructions économiques.* La municipalité a demandé au Conseil communal l'autorisation de céder gratuitement à la Société coopérative «La maison familiale» une parcelle de terrain située en Bellevaux, mesurant environ 3800 mètres carrés, pour la construction de trois groupes de six maisons économiques dont le coût est divisé à 240,000 francs.

D'autre part, la Société coopérative d'habitations se propose de construire un groupe d'immeubles sur un terrain en Couchirard, entre l'avenue de Morges et la rue de Genève. Ce groupe comprendrait 50 logements de deux pièces et 80 de trois pièces, soit au total 130 appartements. Le coût de ces constructions est estimé, terrain compris, 1 million 620,000 francs. La municipalité a demandé au Conseil communal l'autorisation de donner la garantie demandée.

### Genève

*Un téléphérique au Salève.* Depuis quelques années, il était déjà question de construire un chemin de fer aérien qui permet aux excursionnistes de se rendre très rapidement au Salève. Aujourd'hui, les promoteurs intelligents de cette entreprise ont passé à l'exécution. Les travaux sont menés activement.

La gare de départ du téléphérique sera située en arrière de la ligne du P. L. M., sur un vaste plateau qui contiendra une gare comprenant une salle d'attente, un buffet, un bureau, un dépôt des bagages, un appartement pour le chef d'exploitation, une salle des machines, un grand garage, un atelier de réparations et un parc à autos.

La gare d'arrivée sera établie au-dessus de l'hôtel du Mont-Blanc. Elle contiendra une salle d'attente, un buffet, un local pour les articles de sports, un grand restaurant pouvant contenir 250 personnes, des dépendances, une

cuisine, un office, une salle frigorifique, des toilettes et 26 chambres pour voyageurs.

La gare d'arrivée se composera, en outre, d'un pylône mixte de 27 mètres de hauteur, recevant les câbles, d'une construction située plus en arrière dans laquelle sera logée l'hôtellerie, d'une salle d'attente placée entre les deux et d'un restaurant reposant à cheval sur le pylône et sur la construction.

Le point d'attache recevra le poids de douze câbles d'acier d'une longueur de 1200 mètres chacun, sans aucun appui intermédiaire. Une innovation très intéressante a été tentée. La stabilité du pylône ne sera pas maintenue en reliant son extrémité au sol par un système de hauban, mais il a été procédé par cadres, c'est-à-dire que la résistance a été reportée sur la construction arrière, représentée par l'hôtel, au moyen de puissants sommiers faisant corps avec l'édifice. La force d'inertie de cette construction, augmentée du poids du restaurant reposant sur elle et sur le pylône, permettra à ce dernier de résister à l'attraction des câbles.

Problème audacieux résolu qui offrira la possibilité de se rendre de Genève au sommet du Salève en moins de vingt minutes.

Les ingénieurs-architectes *Fournier, Rubaffel et Riondel* sont les créateurs de cette belle et utile œuvre.

*Pour l'Université.* Le Conseil d'Etat ayant promulgué un arrêté législatif ouvrant un crédit de 200,000 francs pour les travaux de réfection à l'Université et à l'École de Médecine, ces travaux urgents sont maintenant en voie d'achèvement.

*Autour du Palais de la S. D. N.* Bien qu'on se montre assez sceptique sur le sort qui sera réservé à la nouvelle requête des architectes *Le Corbusier* et *Pierre Jeanneret*, dans les milieux compétents on attache cependant beaucoup d'importance aux réactions et polémiques que l'affaire du plagiat de la Société des Nations va produire en Suisse romande. Il semble toutefois qu'il serait temps qu'on fasse droit aux rappels de *Le Corbusier* qui a vu les plus caractéristiques créations de son projet de Palais frustrées par le groupe d'architectes choisis par le Comité de la S. D. N. Venons aux faits. Au mois de mars 1926, l'Assemblée extraordinaire de la Société des Nations décida l'ouverture d'un concours pour le choix d'un projet en vue de la construction sur les bords du lac de Genève, d'un palais destiné à la Société des Nations. Le 17 avril 1926, le programme et le règlement du concours furent publiés. Il était spécifié, notamment, que le coût de la construction (y compris les honoraires de l'architecte) ne pouvait dépasser en aucun cas la somme globale de 13 millions de francs suisses.

Seuls de tous les concurrents, *Le Corbusier* et *Pierre Jeanneret* ont produit un devis complet et détaillé, qui

s'est trouvé justifié plus tard par l'envoi des études de calcul et d'exécution établies par *Terner* et *Chopard*, l'importante firme d'ingénieurs de Zurich. Ce devis comportait une dépense totale de 12,750,000 francs suisses. C'est dans ces conditions que *Le Corbusier* a déposé son projet, accompagné des devis, avant le 27 janvier 1927, date extrême fixée par le règlement du concours.

377 projets avaient été déposés. Les délibérations absorbèrent 64 séances, et à l'issue de ce long examen, le jury décidait «que le concours n'avait pas donné de résultats permettant de recommander l'exécution d'un projet». Par une résolution quelque peu contradictoire, il excédait ses pouvoirs en décidant de n'attribuer aucun des prix prévus au programme. Le résultat du concours était annoncé aux concurrents par une lettre du 5 mai 1927.

La décision du jury souleva immédiatement de vives protestations. L'Union des architectes italiens formula même le 27 juin 1927 une réclamation très nette dont la *Schweizerische Bauzeitung* du 10 décembre 1927 cita un passage important.

La plupart des concurrents primés s'étaient bornés à indiquer sommairement que le coût de leur projet était de 13 millions. Dans son numéro du 1<sup>er</sup> octobre 1927 la *Schweizerische Bauzeitung* révèle les prix qui doivent prendre la place des 13 millions indiqués par les concurrents: *Broggi* (Rome), 40 millions; *Erikson* (Stockholm), 17 millions; *Lefèvre* (Paris), 50 millions; *Putlitz* (Hambourg), 32 millions; *Labro* (Paris), 43 millions; *Fahrenkamp* (Dusseldorf), 27 millions; *Nénot* (Paris), 27 millions; *Vago* (Rome), 30 millions, tandis qu'elle confirme l'exactitude du devis de 12,750,000 francs donné par *Le Corbusier*. La Société des Nations se trouve ainsi avoir désigné des projets coûtant 100, 200 et 300% plus cher que le prix fixé comme base déterminante du concours.

Le 10 septembre 1927, sur la proposition du bureau, l'Assemblée de la Société des Nations nommait un Comité restreint de cinq membres chargé de présenter des suggestions. Le Comité spécial présentait son rapport dès le 22 septembre 1927 en ayant à peine effleuré les importantes questions qu'il avait à résoudre.

Dès le 22 octobre 1927, la Société des Ingénieurs et Architectes suisses adressait au Secrétariat général de la Société des Nations une lettre vigoureuse de protestation. Puis ce fut le tour du «*Werkbund Suisse*», du «*Werkbund Allemand*», de l'association le «*Ring*», de l'association des architectes allemands, de l'association des ingénieurs et architectes autrichiens, du «*Werkbund Autrichien*», de la Société d'architectes, peintres et sculpteurs «*Opbouw*» d'Amsterdam, des architectes, peintres et sculpteurs groupés autour de la revue «*Praesens*» de Varsovie, de la Société des artistes «*Manès*» de Tchecoslovaquie, etc. Sans oublier les précieux témoignages de *Tony Gar-*

nier, Frantz Jourdain et de certains juges du concours: Hoffmann, Berlage et Moser.

Malgré le mécontentement général et l'indignation de l'opinion publique du monde entier, le Comité des Cinq arriva à des conclusions qui présentent tous les inconvénients de l'irrégularité et de l'injustice les plus évidentes. Il décida qu'un nouveau projet devait être établi sur la base du projet de Nénot et Fleggenheimer en collaboration avec Broggi, Vaccaro, Franzi, Lefèvre et Vago.

C'est dans ces conditions que Le Corbusier et Pierre Jeanneret adressèrent à la date du 28 février 1928, par l'organe de Me. André Prudhomme, une requête au Président et aux Membres du Conseil de la Société des Nations. A cette requête, le Sous-secrétariat général de la S. D. N. se borna à répondre laconiquement, à la date du 25 juin 1928, «qu'il n'appartenait pas à des particuliers de saisir le Conseil de la S. D. N.» Edifiante réponse qui émut encore plus profondément les architectes modernes.

En 1928, le terrain primitif prévu pour l'établissement du précédent palais de la S. D. N. fut abandonné au profit d'un nouveau terrain au lieu dit «l'Ariana». Le résultat de cette décision fut que la totalité des plans et projets qui avaient été établis se trouvaient devoir être complètement refaits ou largement remaniés. Un nouveau concours s'imposait. Mais il n'en fut rien. Néanmoins, devant les protestations soulevées par une initiative aussi dénuée de bon sens, le 26 janvier 1929 le Sous-secrétariat général autorisa les architectes classés au premier rang à soumettre à leurs risques et périls au Comité des Cinq, des suggestions pour l'aménagement des constructions dans le parc de l'Ariana. C'est dans ces conditions déplorable que Le Corbusier et Pierre Jeanneret établirent les nouveaux plans du nouveau palais.

Le 12 avril 1929, Le Corbusier fut prié de comparaître devant le Comité des Cinq pour faire un exposé détaillé et explicatif des plans par lui déposés. Le 13 avril, l'exposé de Le Corbusier dura une heure et demie. Les avantages de son plan intéressèrent vivement le Comité.

Plus tard, avec une désinvolture vraiment incroyable, le Comité utilisa abondamment les suggestions présentées par Le Corbusier pour les imposer aux architectes arbitrairement choisis, et sans faire participer les auteurs des suggestions à la construction et sans les indemniser. C'est ce procédé qui a provoqué la seconde requête de Le Corbusier qui nous intéresse aujourd'hui. C'est de ces fautes graves et des préjudices qui en résultent que Le Corbusier et Pierre Jeanneret demande réparation au Conseil de la Société des Nations.

Dans sa requête du 2 juillet 1931, Le Corbusier prouve clairement le plagiat de ses idées, de ses plans et de ses projets. Plagiat si étendu qu'il nous est impossible d'en donner, dans la présente chronique, une analyse complète. Il résulte de tout ce que Le Corbusier a impartialement exposé, que le préjudice qui lui est causé peut être calculé avec exactitude et correspond à la somme de francs suisses 1,054,000.

Le Corbusier, en portant sa protestation devant le Conseil de la Société des Nations, espère que cet immense préjudice sera réparé. Nous l'espérons aussi vivement, mais nous avons peine à croire qu'il se trouvera quelque homme intelligent qui devant l'annexe des documents graphiques fournissant la preuve du plagiat osera élever la voix au nom de la justice et de l'équité.

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que la construction du Palais est totalement handicapée par l'incapacité des architectes qui n'alimentent pas le chantier des plans nécessaires. Le chantier équipé de machines magnifiques destinées à faire travailler 1500 ouvriers, comptait en juillet dernier 350 ouvriers, et aujourd'hui 300 seulement.

Une grande inquiétude règne dans les milieux intéressés à Genève, car la requête de Le Corbusier démontre le pillage complet qui a été fait de son œuvre après quatre années de procédés incorrects. Nous sommes heureux de pouvoir dénoncer ces faits, car Le Corbusier ne défend pas des idées personnelles. Il a mis l'idée devant toute autre préoccupation. Arch. *Albert Sartoris.*

## Genfer Ausstellung und Bundesbahnen (schweizerische Kulturpolitik)

Die Genfer Ausstellung ist eines der wenigen Unternehmen grösseren Maßstabes, die der Bund zur Förderung der Kunst in der Schweiz durchführt. Man hat sich in den letzten Jahren daran gewöhnt, dass die Bundesbahnen für alle möglichen Veranstaltungen beträchtliche Fahrvergünstigungen einräumen. Beispielsweise sind für die Berner HYSVA während der ganzen Dauer der Ausstellung die einfachen Fahrkarten für die Rückfahrt innerhalb 6 Tagen gültig erklärt worden. Dies bedeutet ohne Zweifel eine sehr grosse Unterstützung einer Aus-

stellung, die ja übrigens auch bei andern Gelegenheiten, wie bei der Schweizerischen Mustermesse, dem Comptoir Suisse und selbst bei eidgenössischen Festen gewährt wird, und das entlegene Genf hätte eine solche Förderung besonders nötig gehabt. Das eidgenössische Departement des Innern, die eidgenössische Kunstkommission, die Kommission für angewandte Kunst, die an der Ausstellung interessierten Verbände, wie die Gesellschaft Schweizerischer Maler, Bildhauer und Architekten, der Schweizerische Werkbund und das Oeuvre haben sämt-